Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008161-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

FORMULAIRE DE SAISINE DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

Version complétée



Les élus locaux sont soumis à un certain nombre d'obligations déontologiques inscrites dans la « Charte de l'élu local » lues par l'exécutif et remise à chaque élu lors de la première séance d'installation de l'organe délibérant.

L'article L.1111-14 du CGCT dispose que « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13 du même code».

A quoi sert ce formulaire ?

Il a pour objet de permettre à un élu local de poser toute question en lien avec le respect des principes et obligations déontologiques auxquels il est soumis.

Qui peut l'utiliser ?

Tout élu local de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, l'EPCI ayant délibéré à cet effet.

La saisine est-elle confidentielle ?

Oui, la stricte confidentialité est garantie à l'élu communautaire.

Qui en est destinataire ?

Seuls les référents déontologues des élus de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.
Ils assurent leur mission en toute indépendance et impartialité. Ils sont également tenus au secret et à la discrétion professionnelle.

SAISINE

Auteur de la saisine

Nom :
Prénom :
Adresse :
E-mail (personnel) pour la réponse :
Téléphone :

Date de la saisine :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008161-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

Question(s) posée(s) et/ou conseil(s) sollicité(s) en veillant à décrire les faits, la date ou période des faits :

Eléments de contexte utiles (autres fonctions et mandats électifs, activités professionnelles, participation à des organes dirigeants publics ou privés … et autres démarches administratives ou judiciaires éventuellement engagées à raison de ces faits)

Joindre une pièce d'identité

Joindre un justificatif (le cas échéant)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008161-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026

Choix du référent déontologue en charge de la réponse (si l'élu considère sa demande comme non complexe) (cocher un seul référent) :

☐ ……

☐ …..

☐ ……

Ou si l'élu considère sa demande comme étant complexe, choix des deux référents déontologues en charge de la réponse (cocher deux référents) :

☐ …..

☐ …..

☐ …..

Fait à :……..

Le ……

Signature

Le présent formulaire est transmis directement aux référents déontologues de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence. Il est possible de les saisir **via ce lien : https://forms.office.com/e/Uz13ZXPB6L ou** en complétant le formulaire papier fourni et en l'envoyant à l'adresse referentdeontologue@capex.net (boite mail consultable uniquement par les référents déontologues) ou par voie postale, **sous pli fermé portant la mention « confidentiel – ne pas ouvrir »**, à l'attention des référents déontologues *(préciser les prénom et nom du ou des référents choisis)*, à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération CAP Excellence, 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'EPCI pour la saisine du référent déontologue. Elles sont conservées pendant 1 an à compter de la clôture des opérations de vérification et sont destinées aux référents déontologues pour l'instruction de votre demande. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : direction des systèmes d'information dsi@capexcellence.net - 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre.